

## Demande d'un plan d'accompagnement individualisé (P.A.I.)

Ce formulaire peut être complété avec l'assistante sociale de l'ESA lors d'un entretien confidentiel<sup>1</sup> avec l'étudiant, qui se munit des justificatifs dont il dispose déjà. La demande est à réintroduire chaque année. Les dates butoirs pour faire parvenir les dossiers complets sont communiquées ci-dessous : tout retard entraîne le non-traitement du dossier. Documents à déposer au secrétariat ou dans le bureau de l'assistante social :

- Pour le quadrimestre 1 : Introduction de la demande avant le 15 octobre 2021 (Dossier complet au plus tard le 15 novembre 2021)
- Pour le quadrimestre 2 (si pas de PAI en Quadrimestre 1) : Introduction de la demande avant le 15 février 2022 (Dossier complet au plus tard le 15 mars 2022)

Année académique : .....
Section & bloc : .....
Nom, prénom : .....
Né(e) à ..... le .....
Nationalité : .....
Adresse du domicile légal : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
Tèl portable : .....
E-mail : .....
Adresse du kot/ logement étudiant : ..... .....

<sup>1</sup> Cf. article 458 du Code pénal relatif au secret professionnel et la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Besoins spécifiques à l'origine de la demande :
---



- Je souhaite bénéficier d'un Programme d'accompagnement Individualisé et m'engage à fournir les documents justificatifs nécessaires.
- J'ai déjà bénéficié d'un P.A.I. pour l'année académique 20 /21 et je demande sa reconduction ou son réaménagement. Si l'attestation d'expertise n'est plus valide (date, réalité, ...) je joins une nouvelle attestation.
- J'ai déjà bénéficié d'un P.A.I. pour l'année académique 20/21 dans une autre section ou sur un autre Campus ou dans une autre Haute Ecole ou Université (je joins une copie).
- Je dispose d'une reconnaissance par un organisme agréé (AViQ (anciennement AWIPH), Phare, SPF Sécurité Sociale, CAF (je joins une copie du document officiel)
- Je dispose d'une attestation d'expertise de mon médecin spécialiste ou de mon logopède ou de mon thérapeute.
- Je ne dispose pas, ou plus, de l'attestation d'expertise et je m'engage à faire rapidement les démarches nécessaires pour l'obtenir auprès de mon médecin spécialiste, de mon logopède ou de mon thérapeute.....

Difficultés spécifiques et conséquences sur le quotidien :

Aménagements souhaités :

Certifié sincère, le .....

Acceptation de la demande : oui/non

Signature de l'étudiant

Signature de l'assistante sociale

